

**Commission** : Conseil des Ministres De la Santé

**Problématique** : Pour un pacte éthique européen de la recherche sur le vivant, le génome et les modifications génétiques.

**Auteur** : Chypre, Malte

Depuis des dizaines d'années, la recherche génétique a permis un développement massif de la compréhension de l'humain ainsi que sa génétique. Les recherches sur le génome travaillent sur la croissance et le vieillissement de nos organismes et aussi les maladies rares, plusieurs questions se posent et les limites autour de l'expérimentation sur l'humain sont floues, des sujets tels la PMA ( procréation médicalement assistée ) l'utilisation des OGM sont mis en cause.

Sur le sujet de la FIV la chypre est divisée, en particulier par rapport à la gestation pour autrui jugée tabou et même illégale dans le nord tandis qu'elle est légale dans le sud.

En outre, le parlement chypriote a voté mi-juin une loi qui prescrit la séparation à l'étalage des produits contenant des OGM des autres produits, faisant de Chypre le premier Etat de l'UE à voter une telle loi. Mais le Président de la république a utilisé son veto pour que le texte soit amendé sur ce point, veto que le Parlement a refusé.

Chypre, a rappelé la représentante, est totalement opposée au clonage reproductif et a adopté en ce sens une législation contraignante qui met en application le premier Protocole facultatif à la Convention européenne sur la biomédecine. Chypre soutient l'adoption d'une convention internationale qui rendrait le clonage humain à des fins de reproduction, non seulement contraire à l'éthique, mais également illégal.